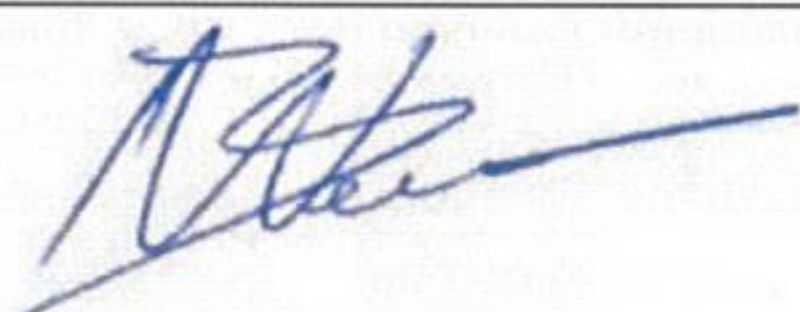


DUPLICATA

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
VÉHICULES INCOMPLETS
MODÈLE C1 - PAGE 1**



	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	L2EN3 - AE190ZD6ZZZ - EDA190AZZZZZZD7231H1
0.2.1.	Nom commercial	LF 310 FA
0.2.2.	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes	P/A
0.4.	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven , Pays-Bas
0.5.1.	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur	P/A
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du chassis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRAEL3700L452225
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e11*2007/46*0028*12 11-09-2015
	ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions	
Eindhoven, 16-02-2016 		

**MODÈLE C1 - PAGE 2
Catégorie de véhicule N3**

1.	Nombre d'essieux et de roues			2		6	
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées			1		Essieu 2	
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)			1		Essieu 1	
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)			1	Essieu 2	arbre	
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1.	Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	5850 mm	5850 mm	P/A	P/A
5.1.	Longueur totale admissible	6.1.	Largeur maximale	12000 mm		2600 mm	
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)			P/A		P/A	
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible			3510 mm			
14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet			5787 kg			
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)			3644 kg	2143 kg	P/A	P/A
14.2.	Masse réelle du véhicule incomplet			5787 kg			
15.	Masse minimale du véhicule complété			4766 kg			
15.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)			2926 kg	1840 kg	P/A	P/A
16.	Masses maximales techniquement admissibles						
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible			19000 kg			
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)			7500 kg	13000 kg	P/A	P/A
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux			P/A			
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]			19000 kg			
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays			National		FR	
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue			19000 kg			
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)			7500 kg	13000 kg	P/A	P/A
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux			P/A			
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble			19000 kg			
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:						
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2.	Semi-remorque	P/A		P/A	